

## **COMPTE - RENDU**

- OBJET** : Conseil Supérieur Interministériel de la Qualité et de la Productivité (CSIQP).
- DATE ET LIEU** : **Le 04 Novembre 2004** à 10H30 au siège du Ministère chargé des Affaires Economiques et Générales.
- PARTICIPANTS** : Ont pris part à cette réunion, présidée par Mr. Bousselmame du Ministère chargé des Affaires Economiques et Générales, les représentants des différents départements ministériels membres du CSIQP (Annexe 1).

### **ORDRE DU JOUR :**

Examen de 77 projets de normes portant sur les systèmes de management, les éléments de fixation, les peintures et vernis, les matières plastiques, les céréales et légumineuses, les jus et boissons, les appareils domestiques, les instruments de mesure, les produits parapharmaceutiques et articles médico-techniques et les équipements automobiles (voir en annexe 2, les projets de normes adoptés par le CSIQP).

### **POINTS RETENUS :**

#### **1/ Systèmes de management :**

La conseil a examiné et adopté 10 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des systèmes de management, dont :

- 1 portant sur le vocabulaire du management environnemental qui constitue une révision de la norme marocaine NM ISO 14050 homologuée en 2003 ;

- 5 concernant les informations pour assister les organismes forestiers dans l'utilisation des normes ISO 14001 et ISO 14004, l'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit, l'évaluation environnementale de sites et d'organismes (EESO), l'analyse du cycle de vie et les auto-déclarations environnementales (Etiquetage de type I) ;

- 4 relatifs aux lignes directrices pour la qualité en management de projet, la gestion de configuration et la formation pour le management de la qualité et au guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise.

## **2/ Eléments de fixation :**

Le conseil a examiné et adopté 11 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des éléments de fixation, dont :

- 6 relatifs aux goupilles cannelées à cannelures centrales constantes et progressives sur différentes longueurs débouchantes et non débouchantes ;

- 5 portant sur les goupilles élastiques spiralées, les goupilles cannelées et les goupilles cylindriques creuses, dites goupilles élastiques.

## **3/ Peintures et vernis :**

Le conseil a examiné et adopté 4 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des peintures et vernis, concernant la détermination de la réflexion spéculaire de feuillets de peinture non métallisées, de la résistance à l'humidité, du point de ramollissement et les termes particuliers relatifs aux caractéristiques et aux propriétés des peintures.

## **4/ Matières plastiques :**

Le conseil a examiné et adopté 2 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des matières plastiques, concernant la détermination de la dureté par pénétration au moyen d'un duromètre des plastiques et ébonites et les spécifications des canalisations enterrées en polyéthylène (PE) pour réseaux de distribution de combustibles gazeux.

Le conseil a recommandé de rendre d'application obligatoire la norme NM ISO 4437 concernant les spécifications des canalisations enterrées en polyéthylène (PE) pour réseaux de distribution de combustibles gazeux.

## **5/ Céréales et légumineuses :**

Le conseil a examiné et adopté 6 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des céréales et légumineuses, dont :

- 4 relatifs à l'orge et portent sur les spécifications, la détermination du rendement de décorticage, les produits de mouture et le calibrage de l'orge ;

- 2 concernant le guide de bonnes pratiques pour le stockage des céréales et la méthode de détermination des éléments minéraux anormaux dans les farines.

Le représentant de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses a précisé qu'il n'existe aucun document normatif international traitant l'orge et a exprimé le souhait de son organisme de proposer les 4 normes marocaines concernant l'orge au comité technique concerné de l'Organisation Internationale de Normalisation pour les utiliser lors de l'élaboration de normes internationales sur ce produit.

## **6/ Jus et boissons :**

Le conseil a examiné et adopté un projet de norme, élaboré par le comité technique de normalisation des jus et boissons, relatif au dosage enzymatique du glucose-D et du

fructose-D dans les jus de fruits et de légumes.

Le conseil a également examiné 5 projets de normes, élaborés par le même comité, relatifs aux normes générales pour les jus de légumes et de fruits non visés par des normes individuelles, aux spécifications du nectar d'abricot, de pêche et de poire, aux lignes directrices pour les mélanges de nectars et de jus de fruits.

A ce sujet, la représentante de la Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF) a proposé de renvoyer ces projets de normes au comité technique concerné car ils contiennent des prescriptions qui ne sont pas conformes aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur, à savoir la circulaire conjointe N° 002/97 du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole et du Ministère de la Santé Publique relative à la fabrication et au commerce des jus de fruits et de légumes et leurs dérivés, du 28 Février 1997.

Le représentant du SNIMA a précisé que, dans le but d'optimiser les efforts consentis pour la réalisation des objectifs en matière de normalisation nationale, cette remarque devait être signalée lors de la réunion du comité technique de normalisation des jus et boissons qui a été consacrée à l'adoption des 5 projets de normes en question en présence de la DPVCTRF.

Par ailleurs, ces projets de normes ont été lancés, conformément aux procédures d'élaboration des normes marocaines, en une enquête publique de 3 mois qui constitue une occasion pour tous les opérateurs concernés d'émettre leurs avis. L'enquête publique sur ces projets de normes n'a révélé aucune réaction de la part de la DPVCTRF.

Au terme des discussions, la DPVCTRF a été invitée à transmettre au SNIMA ses observations concernant lesdits projets de normes afin de les soumettre au comité technique de normalisation concerné.

## **7/ Appareils domestiques :**

Le conseil a examiné et adopté 8 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des appareils domestiques, dont :

- 2 relatifs aux spécifications de sécurité des briquets et aux autocuiseurs à usage domestique qui constituent respectivement des révisions des normes marocaines NM ISO 9994 homologuée en 2001 et NM 14.2.041 homologuée en 1996 ;

- 4 concernant les règles particulières de sécurité pour les machines de cuisine, les appareils de chauffage des liquides, les friteuses, les poêles à frire et appareils analogues et les machines de cuisine électrique à usage collectif ;

- 2 relatifs aux méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction des friteuses à usage domestique et les exigences et méthodes d'essai appliquées aux briquets.

## **8/ Instruments de mesure :**

Le conseil a examiné et adopté 5 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des instruments de mesure, dont :

- 1 relatif aux étalons de longueur pour la spécification géométrique des produits qui constitue une révision de la norme marocaine NM 15.1.001 homologuée en 1997 ;

- 1 portant sur les exigences pour les processus et les équipements de mesure qui

constitue une révision de deux normes marocaines NM ISO 10012-1 homologuée en 1997 et NM ISO 10012-2 homologuée en 1999 ;

- 3 concernant le mesurage, l'évaluation et la surveillance automatisée des émissions de gaz d'échappement et le guide pour l'estimation de l'incertitude dans les mesures GPS, dans l'étalonnage des équipements de mesure et dans la vérification des produits.

## **9/ Produits parapharmaceutiques et articles médico-techniques :**

Le conseil a examiné et adopté 15 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des produits parapharmaceutiques et articles médico-techniques, dont :

- 7 concernant les matériels de transfusion à usage médical tels que les flacons de transfusion en verre, bouchons et capsules, les flacons en verre pour perfusion, les bouchons et les capsules en aluminium pour flacons de perfusion et les appareils de perfusion type burette, les bouchons à lyophilisation et les capsules en combinaison aluminium-plastique pour flacons de perfusion ;

- 6 relatifs aux exigences de stérilisation des produits de santé pour la caractérisation d'un agent stérilisant et pour le développement, la validation et la vérification de routine d'un processus de stérilisation pour dispositifs médicaux, aux indicateurs biologiques et chimiques, à la stérilisation par irradiation et aux exigences pour la validation et le contrôle pratique de la stérilisation en chaleur humide dans les locaux de soins de santé ;

- 2 portant sur l'évaluation biologique des dispositifs médicaux et les exigences générales pour le traitement aseptique des produits de santé.

Le conseil a recommandé de rendre d'application obligatoire les normes NM ISO 1135-1, NM ISO 8536-1, NM ISO 8536-2, NM ISO 8536-3, NM ISO 8536-5, NM ISO 8536-6 et NM ISO 8536-7, relatives aux matériels de transfusion et de perfusion à usage médical en raison des risques sur la santé des patients que ces derniers occasionneraient s'ils ne répondent pas à des spécifications minimale en matière de qualité et de sécurité d'utilisation.

## **10/ Equipements automobiles :**

Le conseil a examiné et adopté 10 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des équipements automobiles, relatifs aux véhicules routiers dont :

- 8 portent sur le code d'identification mondiale des constructeurs, la mesure de la vitesse d'impact dans les essais de collision, la piste d'essai de déboîtement latéral brusque, le pivot d'attelage de 50 pour semi-remorque, les dispositifs d'attelage, les raccords de contrôle de pression pour systèmes de freinage pneumatique à air comprimé, les tuyauteries thermoplastiques pour dispositifs de freinage pneumatique, les dispositifs de freinage à transmission pneumatique ou hydropneumatique ;

- 2 concernant la réduction du risque de mauvaise utilisation des systèmes de retenue pour enfants.

# ANNEXE 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

MM	LAZREQ	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
	DRIOUACH	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
	ELBOUZIDI	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
	CHAROUIF	Ministère de l'Intérieur / DCAE
	EJAIDI	Ministère de l'Energie et des Mines / DE
	EL MOUJAHID	Ministère de l'Equipement et du Transport / DSTR
	CHOKAIRI	Ministère chargé de la Recherche Scientifique
	TAOUIL	Ministère de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle
	JAMIL	Ministère de l'Equipement et du Transport / DBA
	LAHROUNI	Ministère Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme
	BENSLIMANE	Ministère de la Santé / DELM
	BENNANI	Ministère de la Santé / DEM
	BOUABID	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
	KABBAJ	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie / SNIMA
	BAKARI	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie / SNIMA
Mmes	ALAOUI	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie / DPI
	NFAOUI	Ministère de la Santé / DMP
	MOHSSINE	Ministère de la Santé / DMP
	LAGNAOUI	Ministère Chargé de l'Artisanat
	CHAOUNI	Ministère Chargé du Tourisme
	ARIF	Ministère Chargé de l'Agriculture / DPVCTRF

## ANNEXE 2

<b>PNM ISO 14061</b>	: Information pour assister les organismes forestiers dans l'utilisation des normes ISO 14001 et ISO 14004 relatives aux systèmes de management environnemental ; (IC 00.2.053)
<b>PNM ISO/TR 14062</b>	: Management environnemental - Intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit ; (IC 00.2.054)
<b>PNM ISO 10006</b>	: Systèmes de management de la qualité - Lignes directrices pour le management de la qualité dans les projets ; (IC 00.5.232)
<b>PNM ISO 10007</b>	: Systèmes de management de la qualité - Lignes directrices pour la gestion de configuration ; (IC 00.5.233)
<b>PNM ISO 10015</b>	: Management de la qualité - Lignes directrices pour la formation ; (IC 00.5.235)
<b>PNM ISO 14015</b>	: Management environnemental - Évaluation environnementale de sites et d'organismes (EESO) ; (IC 00.2.050)
<b>PNM 00.2.060</b>	: Développement durable - Responsabilité sociétale des entreprises - Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise ;
<b>PNM ISO 14050</b>	: Management environnemental – Vocabulaire ; <b>(REV)</b> (IC 00.2.041)
<b>PNM ISO/TS 14048</b>	: Management environnemental - Analyse du cycle de vie – Format de documentation et de données ; (IC 00.2.057)
<b>PNM ISO 14024</b>	: Marquage et déclarations environnementaux - Etiquetage environnementale de type I - Principes et méthodes ; (IC 00.2.032)
<b>PNM ISO 8740</b>	: Goupilles cannelées à cannelures constantes sur toute la longueur débouchantes, à chanfrein ; (IC 02.2.218)
<b>PNM ISO 8741</b>	: Goupilles cannelées à cannelures progressives renversées sur la moitié de la longueur non débouchantes ; (IC 02.2.219)
<b>PNM ISO 8742</b>	: Goupilles cannelées à cannelures centrales constantes sur le tiers de la longueur non débouchantes ; (IC 02.2.220)
<b>PNM ISO 8743</b>	: Goupilles cannelées à cannelures centrales constantes sur la moitié de la longueur non débouchantes ; (IC 02.2.221)
<b>PNM ISO 8744</b>	: Goupilles cannelées à cannelures progressives sur toute la longueur (débouchantes) ; (IC 02.2.222)
<b>PNM ISO 8745</b>	: Goupilles cannelées à cannelures progressives sur la moitié de la longueur (débouchantes) ; (IC 02.2.223)
<b>PNM ISO 8748</b>	: Goupilles élastiques spiralées - Série épaisse ; (IC 02.2.224)
<b>PNM ISO 8749</b>	: Goupilles et goupilles cannelées – Essai de cisaillement ; (IC 02.2.225)
<b>PNM ISO 8750</b>	: Goupilles élastiques spiralées - Série moyenne ; (IC 02.2.226)
<b>PNM ISO 8751</b>	: Goupilles élastiques spiralées - Série mince ; (IC 02.2.227)
<b>PNM ISO 8752</b>	: Goupilles cylindriques creuses, dites goupilles élastiques - Série épaisse ; (IC 02.2.228)
<b>PNM ISO 2813</b>	: Peintures et vernis - Détermination de la réflexion spéculaire de feuillets de peinture non métallisée à 20°, 60° et 85° ; (IC 03.3.268)
<b>PNM ISO 6270</b>	: Peintures et vernis - Détermination de la résistance à l'humidité (par condensation continue) ; (IC 03.3.269)
<b>PNM ISO 4618-2</b>	: Peintures et vernis - Termes et définitions pour produits de peinture - Partie 2 : Termes particuliers relatifs aux caractéristiques et aux propriétés des peintures ; (IC 03.3.273)
<b>PNM ISO 4625</b>	: Liants pour peintures et vernis - Détermination du point de ramollissement - Méthode de l'anneau et de la bille ; (IC 03.3.297)

<b>PNM ISO 868</b>	: Plastiques et ébonite - Détermination de la dureté par pénétration au moyen d'un duromètre (dureté Shore); (IC 05.5.114)
<b>PNM ISO 4437</b>	: Canalisations enterrées en polyéthylène (PE) pour réseaux de distribution de combustibles gazeux - Série métrique – Spécifications ; (IC 05.6.177)
<b>PNM 08.1.230</b>	: Orge – Spécifications ;
<b>PNM 08.1.231</b>	: Orge – Détermination du rendement de décortilage ;
<b>PNM 08.1.232</b>	: Produits de mouture d'orge - Spécifications ;
<b>PNM 08.1.233</b>	: Orge – Calibrage ;
<b>PNM 08.1.234</b>	: Produits dérivés des céréales – Méthode de détermination des éléments minéraux anormaux dans les farines ;
<b>PNM 08.1.235</b>	: Guide de bonnes pratiques pour le stockage des céréales ;
<b>PNM 08.3.048</b>	: Jus de fruits et de légumes – Dosage enzymatique du glucose-D et du fructose-D – Méthode spectrométrique par le NADPH ;
<b>PNM ISO 9994</b>	: Briquets - Spécifications de sécurité ; <b>(REV)</b> (IC 14.2.099)
<b>PNM 14.2.260</b>	: Briquets - Briquets de sécurité enfants – Exigences de sécurité et méthodes d'essai ;
<b>PNM 14.2.093</b>	: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les machines de cuisine ;
<b>PNM 14.2.041</b>	: Articles culinaires à usage domestique - Autocuiseurs à usage domestique ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 14.2.129</b>	: Friteuses à usage domestique - Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction ;
<b>PNM 14.2.094</b>	: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides ;
<b>PNM 14.2.092</b>	: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les friteuses, les poêles à frire et appareils analogues ;
<b>PNM 14.2.155</b>	: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les machines de cuisine électriques à usage collectif ;
<b>PNM ISO 3650</b>	: Spécification géométrique des produits (GPS) - Étalons de longueur - Cales-étalons ; <b>(REV)</b> (IC 15.1.001)
<b>PNM ISO 10012</b>	: Systèmes de management de la mesure - Exigences pour les processus et les équipements de mesure ; <b>(REV)</b> (IC 15.0.006)
<b>PNM ISO 11042-1</b>	: Turbines à gaz - Émissions de gaz d'échappement - Partie 1 : Mesurage et évaluation ; (IC 15.8.053)
<b>PNM ISO 11042-2</b>	: Turbines à gaz - Émissions de gaz d'échappement - Partie 2 : Surveillance automatisée des émissions ; (IC 15.8.054)
<b>PNM ISO/TS 14253-2</b>	: Spécification géométrique des produits (GPS) - Vérification par la mesure des pièces et des équipements de mesure - Partie 2 : Guide pour l'estimation de l'incertitude dans les mesures GPS, dans l'étalonnage des équipements de mesure et dans la vérification des produits ; (IC 15.0.157)
<b>PNM ISO 1135-1</b>	: Matériel de transfusion à usage médical - Partie 1 : Flacons de transfusion en verre, bouchons et capsules ; (IC 21.1.070)
<b>PNM ISO 8536-1</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 1 : Flacons en verre pour perfusion ; (IC 21.1.071)
<b>PNM ISO 8536-2</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 2 : Bouchons pour flacons de perfusion ; (IC 21.1.072)
<b>PNM ISO 8536-3</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 3 : Capsules en aluminium pour flacons de perfusion ; (IC 21.1.073)

<b>PNM ISO 8536-5</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 5 : Appareils de perfusion type burette ; (IC 21.1.074)
<b>PNM ISO 8536-6</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 6 : Bouchons à lyophilisation pour flacons de perfusion ; (IC 21.1.075)
<b>PNM ISO 8536-7</b>	: Matériel de perfusion à usage médical - Partie 7 : Capsules en combinaison aluminium-plastique pour flacons de perfusion ; (IC 21.1.076)
<b>PNM ISO 11138-3</b>	: Stérilisation des produits de santé - Indicateurs biologiques - Partie 3 : Indicateurs biologiques pour stérilisation à la vapeur d'eau ; (IC 21.3.150)
<b>PNM ISO 11140-1</b>	: Stérilisation des produits de santé - Indicateurs chimiques - Partie 1 : Prescriptions générales ; (IC 21.3.151)
<b>PNM ISO 13408-1</b>	: Traitement aseptique des produits de santé - Partie 1 : Exigences générales ; (IC 21.3.152)
<b>PNM ISO 13409</b>	: Stérilisation des produits de santé - Stérilisation par irradiation - Justification d'une dose de stérilisation de 25 kGy pour des lots de fabrication de faible volume ou intermittents ; (IC 21.3.153)
<b>PNM ISO 13683</b>	: Stérilisation des produits de santé - Exigences pour la validation et le contrôle pratique de la stérilisation en chaleur humide dans les locaux de soins de santé ; (IC 21.3.154)
<b>PNM ISO 14160</b>	: Stérilisation des produits médicaux non réutilisables contenant des matières d'origine animale - Validation et contrôle de routine de la stérilisation par agents stérilisants chimiques liquides ; (IC 21.3.155)
<b>PNM ISO 14937</b>	: Stérilisation des produits de santé - Exigences générales pour la caractérisation d'un agent stérilisant et pour le développement, la validation et la vérification de routine d'un processus de stérilisation pour dispositifs médicaux ; (IC 21.3.156)
<b>PNM ISO 10993-17</b>	: Évaluation biologique des dispositifs médicaux - Partie 17 : Établissement des limites admissibles des substances relargables ; (IC 21.3.15 )
<b>PNM ISO 3780</b>	: Véhicules routiers - Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI) ; (IC 22.0.012)
<b>PNM ISO 3784</b>	: Véhicules routiers - Mesure de la vitesse d'impact dans les essais de collision ; (IC 22.0.013)
<b>PNM ISO 3888-1</b>	: Voitures particulières - Piste d'essai de déboîtement latéral brusque – Partie 1 : Double déboîtement ; (IC 22.0.014)
<b>PNM ISO 337</b>	: Véhicules routiers - Pivot d'attelage de 50 pour semi-remorque - Dimensions de base et caractéristiques de montage et d'interchangeabilité ; (IC 22.0.025)
<b>PNM ISO 3584</b>	: Véhicules routiers - Dispositifs d'attelage – Interchangeabilité (IC 22.0.028) ;
<b>PNM ISO 3583</b>	: Véhicules routiers - Raccords de contrôle de pression pour systèmes de freinage pneumatique à air comprimé ; (IC : 22.6.068)
<b>PNM ISO 7628-1</b>	: Véhicules routiers - Tuyauteries thermoplastiques pour dispositifs de freinage pneumatique - Partie 1 : Dimensions et marquage ; (IC 22.6.073)
<b>PNM ISO 7635</b>	: Véhicules routiers - Dispositifs de freinage à transmission pneumatique ou hydropneumatique - Mesurage des performances de freinage ; (IC 22.6.076)
<b>PNM ISO 13215-2</b>	: Véhicules routiers - Réduction du risque de mauvaise utilisation des systèmes de retenue pour enfants - Partie 2: Exigences et méthodes d'essai pour une installation correcte (méthode par panel) ; (IC 22.7.005)

**PNM ISO 13215-3** : Véhicules routiers - Réduction du risque de mauvaise utilisation des systèmes de retenue pour enfants - Partie 3 : Prédiction et évaluation des mauvaises utilisations par MMEA (analyse des modes de mauvaise utilisation et de leurs effets). (IC 22.7.006)